

ELEMENTS DE SECURITE VHC

CASQUES	<p>Si le système HANS est utilisé, seuls sont autorisés les casques mentionnés sur la liste FIA N°29</p> <p>Pour les casques mentionnés dans la liste N°29 n'étant pas équipés d'origine des ancrages de sangles, seul le constructeur est habilité à les équiper.</p>
SIEGES	<p>Pour les catégories T, CT, GT, GTS et Groupe 5 à compter de la période I, l'utilisation d'un siège homologué FIA en cours de validité est obligatoire.</p> <p>En dérogation à l'Annexe K, les voitures des Groupes T et GT antérieures à cette période sont également autorisées à monter des sièges homologués FIA en cours de validité.</p> <p>Le renforcement local des fixations de sièges au châssis ou à la coque est autorisé.</p> <p>Celui-ci sera soumis à l'approbation des Commissaires Techniques.</p>
HANS	L'utilisation du Système Hans est obligatoire pour toutes les voitures à compter de la période I, sauf pour les Formules Ford de la période I et antérieures.
HARNAIS	<p>sangles : FIA 8854/98</p> <p>sangles : FIA 8853/98</p>
CAGOULE	Recommandée
SOUS VETEMENTS recouvrant entièrement bras et jambes	Recommandés
COMBINAISON HOMOLOGUEE	<p>Norme FIA 1986</p> <p>Standard 8856-2000</p>
CHAUSSURES	Les chaussures en matière synthétique ou en caoutchouc sont interdites
CHAUSSETTES	Les chaussettes en matière synthétique ou acrylique sont interdites
GANTS	Ininflammables obligatoires